

**CENTRE DE FORMATION DE PRÉPARATEUR
EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE
DU CHRU DE TOURS**

www.chu-tours.fr/ecoies-du-chru-de-tours

PROJET PEDAGOGIQUE

ANNÉE
UNIVERSITAIRE
2025-2026

Sommaire

Edito

Préambule

1. Contexte de la formation

- 1.1. Présentation de la structure
- 1.2. Equipe pédagogique
- 1.3. Contexte spécifique de la formation PPH
- 1.4. Finalité de la formation

2. Spécificités du CFPPH de Tours dans les méthodes et moyens pédagogiques

- 2.1. Alternance intégrative pour une formation professionnalisaante
- 2.2. Démarche réflexive et développement du sens critique par l'analyse de situation
- 2.3. Démarche recherche
- 2.4. Formation dans l'interprofessionnalité
- 2.5 Digitalisation de la formation
- 2.6 L'apprentissage par simulation
- 2.7 Le dispositif d'accompagnement
- 2.8 L'accompagnements des apprenants à besoins spécifiques

3. L'ingénierie de formation

- 3.1. Les principes pédagogiques
- 3.2. L'évaluation des apprenants en formation selon l'arrêté du 31 juillet 2024

4. Evaluation du dispositif de formation

5. Les offres de formation continue

Annexe 1 : Compétences du Préparateur en Pharmacie Hospitalière

Annexe 2 : Activités du Préparateur en Pharmacie Hospitalière

Annexe 3 : Calendrier de l'alternance 2024-2025

EDITO

En septembre 2025 seront diplômés les premiers préparateurs en pharmacie hospitalière avec un grade Licence en référence au nouveau référentiel de formation par domaine de compétences suite à la publication le 31 juillet 2024 de l'arrêté relatif au diplôme d'Etat de PPH. A cette même date, il y a déjà 20 ans, le CFPPH de Tours diplômait les premiers PPH sous une approche par compétences.

20 ans ont été nécessaires pour ancrer la formation des PPH dans le dispositif LMD des accords de Bologne.

Ce nouveau référentiel de formation permettra :

- un accès à un grade Licence par
 - la participation à 20% des enseignants universitaires
 - un approfondissement des connaissances en pharmacie clinique
- un recrutement des étudiants de profils divers
- une orientation progressive vers les différents métiers de santé, par le biais :
 - d'une reconnaissance LMD
 - d'un accès à des passerelles universitaires
 - d'un accès à la recherche
- une meilleure concordance entre les attentes des employeurs et celles des "futurs" PPH diplômés
- une anticipation des évolutions à venir du métier de PPH
 - les préparer à de nouvelles compétences : éducation thérapeutique, entretiens pharmaceutiques ...

AVANT-PROPOS

La formation de préparateurs en pharmacie hospitalière délivrée par le Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Tours, est, comme toutes les formations paramédicales, impactée par des lois à l'origine des dernières évolutions scientifiques, politiques et sociales.

Depuis la mise en place en 2018, du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) 37, le projet pédagogique du CFPPH s'inscrit dans le Projet Pédagogique Partagé GHT 37 regroupant les instituts de formation paramédicaux rattachés aux hôpitaux publics d'Indre et Loire.

Pour sa partie spécifique au dispositif de formation conduisant au Diplôme d'Etat de Préparateur en Pharmacie Hospitalière (DEPPH), le CFPPH ancre réflexions et actions dans la traduction opérationnelle de textes réglementaires relatifs à la formation des PPH, notamment l'arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière.

Ce projet pédagogique est destiné à donner du sens au référentiel de formation de préparateur en pharmacie hospitalière. Toute l'équipe pédagogique et l'Université de Tours se sont engagés pour mettre en place un projet de formation visant à répondre aux attentes des apprenants, aux besoins en emploi et aux nouvelles compétences des métiers de la santé.

I. Contexte de la formation

1.1 Présentation de la structure

Le CFPPH du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours est situé sur le site des Ecoles du CHRU de Tours, 2 rue Mansart, 37170 Chambray-lès-Tours.

Les écoles du CHRU de Tours comprennent 11 formations dédiées aux métiers de la santé. Les écoles du CHRU de Tours sont inscrites dans une démarche qualité et sont certifiées Qualiopi depuis janvier 2022, pour les actions de formation et les actions de formation par apprentissage.

Le CFPPH du CHRU de Tours est agréé par le Conseil Régional avec une capacité d'accueil de 40 étudiants auxquels viennent s'ajouter les étudiants par la voie de l'Apprentissage (AP), et 4 étudiants par la voie de la Validation des Acquis Expérientiels (VAE).

Les missions du CFPPH du CHRU de Tours sont :

- La formation initiale des professionnels, notamment par la voie de l'apprentissage,
- La formation continue des professionnels incluant la formation d'adaptation à l'emploi,
- La documentation et la recherche d'intérêt professionnel.

Il est adossé au CHRU de Tours, établissement gestionnaire et partenaire privilégié. Le CHRU de Tours est le premier établissement de la région Centre-Val de Loire en nombre d'hospitalisations et premier employeur de la région.



1.2 Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique se compose d'une directrice, de deux cadres de santé formateurs permanents, et d'une secrétaire pédagogique.

L'assistance technique et pédagogique dans le déroulement de parcours de formation à distance des apprenants est assurée par chaque formateur référent de semestre.

Madame Christine GIRAULT, Directrice des soins,
Coordonnatrice Générale des Ecoles du CHRU de TOURS

Madame DELORME Sylvie, 100% ETP, adjointe
administrative, gestion administrative de la formation

Madame Virginie BIGOT, 100% ETP,
titulaire du titre permettant l'exercice
de préparateur en pharmacie
hospitalière, du diplôme Cadre de
Santé (CS), de la 1ère année de Master
Promotion et Gestion de la Santé (PGS),
de la 1ère année de Master Sciences de
l'Education et de la Formation (SEF),
responsable des étudiants de la voie
apprentissage, formation initiale et VAE

Monsieur Tony HUET, 100% ETP,
titulaire du titre permettant l'exercice
de préparateur en pharmacie
hospitalière (PPH), du diplôme Cadre
de Santé (CS), de la 1ère année de
Master Promotion et Gestion de la
Santé (PGS), de la 1ère année de
Master Sciences de l'Education et de
la Formation (SEF), de l'Attestation
universitaire à la formation à la
simulation en santé, responsable des
étudiants de la voie formation
Professionnelle continue et référent
des apprenants à besoins spécifiques

L'équipe pédagogique travaille en étroite collaboration avec le conseiller scientifique Madame Martine LE VERGER, pharmacien praticien hospitalier, responsable de la stérilisation au CHRU de Tours, et le référent universitaire Monsieur Nicolas ARLICOT, PU-PH, radiopharmacien au CHRU de Tours.

Le CFPPh est membre actif du Collégium Santé de la région et du Comité de Liaison National des CFPPh de France.

LES RESPONSABILITES INSTITUTIONNELLES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

La secrétaire
pédagogique

- Secrétariat administratif et pédagogique
- Référent Qualiopi
- Gestion des sélections, de la scolarité, des stages et de la diplomation
- Gestion des instances
- Suivi financier

Les
formateurs
permanents

- Ingénierie de la formation PPH
- Responsables des unités d'enseignements en lien avec leur expertise professionnelle
- Accompagnent et suivi des apprenants
- Planification des parcours de stage
- Mise en œuvre d'enseignements théoriques et pratiques
- Développement de nouvelles méthodes d'apprentissage
- Gestion des évaluations
- Gestion de l'offre de formation continue du CFPPH

LES INTERVENANTS VACATAIRES

Le CFPPH fait appel à environ 120 vacataires par an. La quasi-totalité d'entre eux exercent en pharmacie hospitalière et sont :

- des pharmaciens, praticiens hospitaliers, spécialisés, universitaires,
- des préparateurs en pharmacie hospitalière,
- des professionnels de terrain qui réalisent des enseignements spécifiques : cadres de santé, ingénieurs qualité, ingénieurs biomédicaux, attachés d'administration hospitalière, juriste ... etc.

Le volume des enseignements assurés par ces intervenants ayant des connaissances particulières et/ou expertises, représente au moins 50 % du volume total des enseignements afin de garantir le caractère professionnalisant de la formation. Ces vacataires peuvent coordonner la programmation des enseignements, réaliser une ou plusieurs interventions, proposer et /ou corriger des sujets d'examens, participer au jury de certification et aux différentes instances.

1.3 Contexte spécifique de la formation PPH

La formation diplômante des PPH, les statuts des PPH et les textes régissant l'exercice de la profession évoluent en corrélation des conditions d'exercice du métier de PPH. Pour être recruté, selon l'article L.4241-13 du code de la santé publique, le PPH doit être titulaire du DE PPH ou d'une autorisation d'exercice pour les ressortissants européens.

Ainsi, le niveau de qualification des PPH exerçant en PUI est reconnu pour faire face aux enjeux de santé publique : conciliation médicamenteuse, réduction de la iatrogénie médicamenteuse, dispensations nominatives, sécurisation du circuit clinique et logistique du médicament et des Dispositifs Médicaux (DM) stériles, sérialisation, préparations stériles d'anticancéreux, préparations radiopharmaceutiques, amélioration de la traçabilité sanitaire des médicaments, des DM implantables, des DM restérilisables (en unité de stérilisation), éducation thérapeutique, ...

Neuf centres de formation dispensent cette formation sur le territoire national et en Guyane.

Environ 450 étudiants sont diplômés chaque année (sources du CLNCFPPH) dont 14% par le CFPPH de Tours, toutes voies confondues. Le décrochage au cours de cette formation est inexistant et l'insertion professionnelle à l'issue de cette formation est de 100%.

1.4 Finalité de la formation

La finalité de la formation préparant au DE PPH dispensée au CFPPH du CHRU de Tours, a pour objet de professionnaliser le parcours de l'apprenant, lequel construit progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, d'attitudes et de comportements.

Le PPH participe sous la responsabilité technique du pharmacien chargé de la gérance, à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et autres produits de santé, à la préparation des dispositifs médicaux stériles, à la réalisation des préparations stériles et non stériles et à la préparation des médicaments radiopharmaceutiques et anti-cancéreux. Dans le cadre de son activité, il exerce également dans les unités de soins, au bloc opératoire, dans les plateaux techniques et en médecine nucléaire.

Cette formation conduisant au Diplôme d'Etat de Préparateur en Pharmacie Hospitalière (DEPPH) vise :

- L'acquisition des 5 domaines de compétences pour exercer en pharmacie à usage intérieur (PUI) au sein d'établissements de santé publics, privés, militaires et de SDIS par l'apprenant.

- Pour l'apprenant une formation polyvalente dans les différents domaines d'activités de leur futur métier de PPH en adéquation avec les besoins des établissements de santé.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION PPH

Ainsi la réingénierie de la formation PPH, à l'instar des autres formations paramédicales est devenue une priorité ces dernières années. Depuis le 31 juillet 2024, la formation conduisant au DE PPH est classée au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles, ce diplôme d'Etat est reconnu au grade universitaire de Licence.

Ce nouveau diplôme a pour objectif de conduire les étudiants à valider les éléments des 5 domaines de compétences et les 13 compétences au DEPPH listées en annexe 1. L'acquisition de ces compétences permettent aux PPH de répondre aux évolutions réglementaires, aux progrès rapides des technologies ...

Cette formation a également pour objectif d'un ancrage universitaire, qui permet en outre le développement de doubles compétences, qui seront vecteurs pour mettre en place un véritable enseignement d'initiation à la recherche biomédicale, soit par la possibilité offerte aux apprenants de suivre des enseignements spécifiques, soit au travers de places de stages offertes au sein d'équipes de recherche labellisées.

Cet ancrage se matérialise également par la mise en place de réunions pédagogiques d'acquisition des résultats avec l'Université, sous la responsabilité du Directeur du CFPPH. Pour l'année 2025-2026, quatre réunions seront programmées.

Sont présents à ces réunions le Directeur du CFPPH, le conseiller scientifique du CFPPH, la Coordinatrice pédagogique du CFPPH, les formateurs référents des étudiants, un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, ainsi qu'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage. Peuvent également être conviées des personnes expertes, comme les coordonnateurs des unités d'enseignement, en tant qu'invité. Les formateurs responsables du suivi pédagogique présentent les résultats des étudiants afin que les membres se prononcent sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Enfin, cet ancrage universitaire permet également aux apprenants d'appartenir véritablement à une communauté, avec un bénéfice en terme d'accès à des enseignements d'ouverture sur d'autres champs pédagogiques (linguistique par exemple), d'accès aux événements culturels et sportifs, d'accès aux dispositifs communs (bibliothèques, environnement numérique de travail, plateforme pédagogique, service de santé universitaire, laboratoires de langues ...), tous ces éléments concourant à la réussite et l'insertion professionnelle et au développement socio-culturel de ces jeunes adultes.

Enfin ce nouveau référentiel, développe une dimension interprofessionnelle auprès de ces futurs professionnels de santé, notamment dans le cadre de la mise en place du Service Sanitaire des étudiants En Santé.

LES VALEURS

Le CFPPH s'appuie sur les valeurs portées par le CHRU de Tours (Respect, Ambition collective, Esprit d'équipe, Loyauté) et celles des écoles du CHRU de Tours (Respect, Responsabilité, Authenticité, Cohérence, Équité).

Les trois valeurs du CFPPH sont :



L'équité



Le respect, « c'est aussi faire preuve d'humilité et être réactif. Le respect favorise la coopération et nous permet d'atteindre plus facilement nos objectifs communs. Faire preuve de respect signifie être ouvert, honnête et agir avec intégrité. Faire preuve de respect nécessite que nous réfléchissons à la manière dont nos actions affecteront notre environnement. »



La responsabilité : c'est être responsable de ce que l'on dit et de ce que l'on fait. C'est faire preuve de clairvoyance et mesurer les conséquences de ses décisions dans une dimension éthique. Un responsable doit savoir dire non, prendre des risques et assumer ses choix. Le sens des responsabilités se révèle par des qualités de bon sens, de rigueur et d'engagement. La responsabilité suppose une zone d'autonomie et n'a de sens que si elle est accompagnée d'un périmètre défini et d'un pouvoir réel.

Ces valeurs fournissent une réflexion, une direction de nos actions dans le champ du professionnel et de la formation.

II. Spécificités du CFPPH de Tours dans les méthodes et moyens pédagogiques utilisés

Le projet pédagogique du CFPPH de Tours s'inscrit dans le projet des écoles du CHRU de Tours, mais aussi dans les cinq grandes orientations du projet pédagogique partagé du GHT Touraine-Val de Loire. Il résulte de sa préoccupation constante des besoins évolutifs du terrain, et de la qualité des soins autant que de l'épanouissement professionnel des étudiants. Il s'appuie également sur les textes réglementaires qui régissent la profession de PPH.

2.1 Alternance intégrative pour une formation professionnalisante

La formation des étudiants PPH est dispensée en alternance entre les temps de formation sur le CFPPH et les périodes en milieu professionnel (PUI, services de soins, blocs opératoires, services d'hygiène, cellules qualité et de gestion des risques...). La participation active de l'apprenant est privilégiée par des activités pédagogiques, notamment sous formes de travaux dirigés, de travail personnel guidé, d'exposé mais aussi pour la recherche des terrains de stage.

L'étudiant a la possibilité tout au long de sa formation d'élaborer son parcours de stage en concertation avec l'équipe pédagogique.

La conception du dispositif de formation des alternants PPH s'attache à trouver un équilibre entre : les savoirs théoriques, scientifiques, réglementaires en vigueur, dispensés à l'institut de formation sous forme de cours magistraux (CM) et des travaux dirigés (TD), les savoirs techniques dispensés à l'institut de formation sous forme de travaux pratiques (TP) sur le plateau technique du CFPPH et sous forme de mises en situations professionnelles en stage.

La professionnalisation des alternants passe par :

QUALITE DE L'OFFRE DE STAGE

Le parcours en stage est composé de 20 semaines de périodes en milieu professionnel correspondant à 20 ECTS :

- 17 semaines de périodes en milieu professionnel en pharmacie à usage intérieur se répartissant en
 - o Stérilisation et dispositifs médicaux : 5 semaines dont 1 semaine vers les blocs opératoires / plateaux techniques / équipes opérationnelles d'hygiène / services de soins
 - o Secteur de production : 5 semaines (3 semaines en préparation de cytotoxiques injectables, préparations stériles et non stériles ... et 2 semaines en radiopharmacie

- Autres secteurs : 7 semaines (logistique, essais cliniques, médicaments, services de soins ...)
- Les 3 autres semaines restantes sont réalisées dans le cadre de l'adaptation locale de la répartition des périodes professionnelles possible dans l'arrêté du 31 juillet 2024
 - 2 semaines en cellule qualité ou gestion des risques / unité certifiée
 - 1 semaine dédiée à la réalisation du service sanitaire en santé (SESA) dans les conditions prévues au titre IX du livre préliminaire de la quatrième partie réglementaire du Code de la Santé Publique.

Chaque étudiant se voit attribuer un tuteur de stage. Celui-ci est un préparateur en pharmacie hospitalière. L'étudiant renseigne le portfolio afin d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences et connaissances.

PROCEDURES D'AGREMENT DES TERRAINS DE STAGE

Selon l'article 13 de l'arrêté du 31 juillet 2024, relatif au diplôme d'Etat de PPH, les terrains de stage sont agréés, par le directeur du centre de formation.

La procédure de gestion des stages définit les étapes menant à l'agrément d'un nouveau terrain de stage par la directrice :

- envoi au site de la fiche d'identification de stage, précisant les compétences à acquérir dans le référentiel de formation,
- identification du nombre et qualifications des acteurs de la fonction tutorale,
- recensement du service d'accueil.

Le CFPPH de Tours travaille en partenariat avec les Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires, des Centres Hospitaliers Régionaux, des Centres Hospitaliers, des structures d'Hospitalisation à Domicile et des établissements privés.

2.2 Démarche réflexive et développement du sens critique par l'analyse de situation

Cette démarche durant la formation doit permettre aux étudiants PPH de réfléchir de manière critique et de se questionner, avant, pendant et après l'action, et donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence. Cette posture consiste à dégager les principes transposables et à valoriser les principes de l'action ce qui contribue à fixer les savoirs, à les rendre disponibles et mobilisables lors de la réalisation d'autres travaux.

« Le développement du sens critique¹ chez les étudiants nécessite l'utilisation de méthodes pédagogiques adaptées pour encourager la réflexion, l'analyse et l'évaluation.

L'apprentissage par enquête encourage les étudiants à poser des questions, à mener des recherches et à explorer des problèmes complexes en utilisant des méthodes d'investigation. Cette approche pédagogique développe le sens critique en aidant les étudiants à analyser les informations, à formuler des hypothèses et à tirer des conclusions fondées sur des preuves.

L'apprentissage par projet implique que les étudiants travaillent en équipe pour concevoir, planifier et réaliser un projet complexe autour d'un sujet ou d'un problème. Cette méthode pédagogique favorise le développement du sens critique en encourageant les étudiants à collaborer, à résoudre des problèmes et à prendre des décisions fondées sur des preuves.

Les débats et les discussions en classe encouragent les étudiants à exprimer leurs opinions, à écouter celles des autres et à réfléchir de manière critique aux arguments présentés. Cette approche pédagogique permet aux étudiants de développer leurs compétences en communication, en argumentation et en pensée critique.

Les études de cas présentent aux étudiants des situations réelles et complexes qu'ils doivent analyser, évaluer et résoudre. En examinant les études de cas, les étudiants développent leur sens critique en identifiant les enjeux, en évaluant les options et en prenant des décisions fondées sur des preuves.

L'utilisation d'outils technologiques tels que les plateformes d'apprentissage en ligne, les logiciels de résolution de problèmes et les applications d'apprentissage interactif peut aider à développer le sens critique en encourageant les étudiants à analyser les informations, à collaborer avec leurs pairs et à résoudre des problèmes de manière créative. »

Cette posture réflexive est transversale sur tout le cursus de formation :

- en stage / période pratique :

Pour chaque stage en milieu professionnel, l'apprenant doit choisir une situation professionnelle rencontrée sur le site et l'analyser. Cette analyse est centrée sur sa pratique en stage.

- à l'institut de formation :

Des travaux de groupe sont organisés autour de la réflexion sur et à distance de l'action, sous forme de TD, d'analyses de situation et d'un mémoire de fin d'études. Ces ateliers réflexifs en lien avec des UE (unité d'enseignement) ou des compétences spécifiques, permettent une dynamique de groupe de mise en commun de connaissances, d'expériences, de savoirs d'action. L'apprenant adopte alors une posture de praticien, auteur et acteur de sa formation. Ces travaux de groupe participent à sa professionnalisation.

Philippe Perrenoud² a défini la notion de « savoir analyser » comme « une disposition acquise à réfléchir sur sa propre manière de faire et donc de décider ». L'apprentissage de ce « savoir analyser » se fait par l'analyse de situations ou pratiques professionnelles vécues par l'étudiant durant les périodes pratiques. La finalité est, pour l'étudiant, la compréhension du

¹ L'atelier Pédagogique Apolearn 2023 - Pierrick BRIAND Ingénieur pédagogique Guide de bonnes pratiques pour aider les étudiants à développer leur sens critique.

² Perrenoud Ph., 2001. Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant, ESF éditeur

sens de son vécu professionnel en faisant le lien entre le contexte de l'action et la subjectivité (leur rapport au savoir, au métier, à son vécu d'élève).

Cet apprentissage fait l'objet d'un entraînement régulier et progressif, formalisé à travers l'élaboration et l'écriture de documents que sont les analyses de situation en stage et le note de situation (NS). Ces analyses répétées de situations ou pratiques permettent d'évaluer la démarche réflexive de l'étudiant, son objectivité dans l'analyse d'une situation ou pratique professionnelle vécue, sur ce qu'il a fait et comment/pourquoi il l'a fait en stage. Ceci favorise la conscientisation de ce qui se joue pour chaque professionnel tant du point de vue émotionnel que méthodologique et cognitif.



2.3 Démarche recherche



Selon le projet pédagogique partagé du GHT Touraine-Val de Loire, « *la recherche paramédicale intéresse l'ensemble des professionnels paramédicaux, elle se situe dans toutes les zones d'activités de ces professionnels, et dans tous les contextes dans lesquels ils peuvent exercer* ».

Le CFPPh de Tours positionne la démarche de recherche au service de la professionnalisation du futur PPH. Cette démarche permet le questionnement, l'analyse pour donner du sens à une problématique professionnelle et d'enrichir les pratiques et la recherche paramédicale.

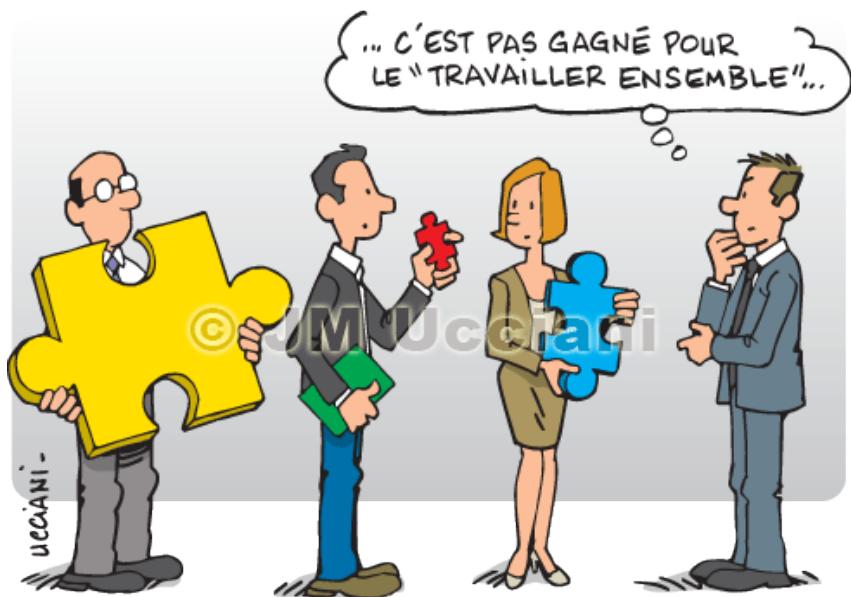
L'accompagnement à la recherche est réalisé par les formateurs de l'institut et/ou cadre de santé PPH.

Dans le contexte de la formation où la recherche a pour finalité le développement de la connaissance et la validation de celle déjà existante, des travaux de recherche documentaire ainsi que la rédaction de productions écrites, selon les principes de rédaction scientifique de la méthode IMRAD (Introduction-Matériel et méthode, Résultats, Analyse et Discussion), sont proposés aux apprenants tout au long de la formation.

Cette démarche de recherche s'inscrit dans les objectifs pédagogiques de la commission pédagogique du Collégium Santé dans le cadre de l'obtention d'un grade de licence délivré par l'université de Tours à savoir :

- En L1 : savoir lire un article pour enrichir sa pratique professionnelle en utilisant les données probantes actualisées provenant d'une démarche d'évidence base nursing ou practice
- En L2 : analyser un article scientifique de manière explicative
- En L3 : confrontation, comparaison et positionnement / regard critique, produire un écrit.

2.4 Formation dans l'interprofessionnalité



L'équipe pédagogique et les étudiants du CFPPH participent aux différents forums de l'étudiant de Tours et autres réunions d'information. L'équipe pédagogique et des étudiants participent à la Journée Portes Ouvertes (JPO) de l'IFPS.

Dans le but d'optimiser la variété, la richesse et la qualité de la formation professionnelle de ces apprenants, l'équipe pédagogique de l'institut développe un partenariat avec les professionnels des différents secteurs et domaines d'activité en les associant étroitement à la formation, au travers de

mutualisations de moyens humains et matériels, d'interventions en intra et en extra écoles du CHRU de Tours, en journée interprofessionnelle.

CONTENU	HEURES	THEMATIQUE	BENEFICIAIRE
Mutualisation des cours Magistraux (CM)	21 heures	Santé publique	IFMEM – IFTLM – CFPPH - IFSI
Mutualisation TD / formateur IFTLM	4 heures 30	Biochimie et contrôles analytiques	CFPPH
Mutualisation cours / formateur IFTLM	14 heures 30	Hygiène et contrôles microbiologiques	CFPPH
Préparation du déploiement du service sanitaire pour les secteurs médicotechniques	10 heures		CFPPH – IFTLM - IFMEM

LE SERVICE SANITAIRE EN SANTE

Les cours magistraux de santé publique et économie de la santé sont mutualisés entre l'IFMEM, l'IFTLM et l'IFSI. Cette démarche est motivée par le souhait des cadres de santé formateurs de travailler ensemble. La visée est l'amélioration de la qualité de la formation.

Dans le respect des objectifs de formation du SSES définis par l'article 1 de l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, celle-ci passe par une rencontre annuelle avec les responsables universitaires des enseignements en santé publique, par une mise en commun des moyens humains et matériels (efficience) mais aussi par une démarche de décloisonnement des filières. L'acquisition d'un socle commun de connaissances favorise la démarche d'inter professionnalisation. Ceci répond aux préconisations du rapport de Monsieur Le Professeur Loïc Vaillant de janvier 2018 : « Mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé ».

Le Collégium Santé Centre-Val de Loire assure les missions de comité régional stratégique du SSES. Les référents pédagogiques participent au comité de pilotage SSES et à ses groupes de travail.

Les étudiants PPH effectueront des actions préventives SSES de santé publique sur l'année universitaire 2025-2026, en interdisciplinarité avec les autres étudiants du pôle formation médico technique et des étudiants de l'IFSI du CHRU de Tours. L'objectif pédagogique est de permettre aux étudiants PPH d'acquérir des compétences dans le domaine de la prévention en santé comme les autres étudiants en santé, mais aussi de favoriser la coopération et l'interdisciplinarité entre toutes les formations en santé.

L'ensemble de la démarche répond aux critères fixés par les textes législatifs. Des évaluations auprès des différents acteurs (intervenants, référents, étudiants ...) sont prévues.

2.5 Digitalisation de la formation

Cette transformation numérique s'inscrit dans l'une des 4 orientations stratégiques du SRFSS de la région CVL.

La digitalisation de la formation du CFPPH est centrée selon les deux axes suivants :

2.5.1 Sur l'apprenant

Les besoins de compétences des apprenants en termes de pratiques numériques, de connaissances et d'utilisation des outils dans le cadre de la E-santé sont de plus en plus prégnants dans l'exercice au quotidien des professionnels de santé. Dans ce contexte, le CFPPH fait le choix de sensibiliser les apprenants à ces nouvelles pratiques afin de répondre aux enjeux de santé actuels.

2.5.2 Sur l'ingénierie de formation

L'enjeu est ainsi de développer des pratiques pédagogiques innovantes (e-learning, capsules vidéo, etc.). Cette digitalisation de certains enseignements et certaines évaluations du dispositif de formation conduisant au DE PPH sera progressivement mise en œuvre grâce à la conception et l'organisation d'apprentissages en distanciel de manière synchrone ou asynchrone auprès des étudiants. Ce qui implique de favoriser l'essor des pratiques et compétences numériques des formateurs par le biais de formations individuelles ou collectives.

2.6 L'apprentissage par simulation

Selon le « *Guide des bonnes pratiques en matière de simulation en santé* » de la HAS, la simulation en santé est une méthode pédagogique innovante accessible à tous les professionnels de santé et étudiants en santé. Elle facilite l'acquisition de connaissances, de compétences et de comportements adaptés par une « *mise en situation* ». Elle permet que la pratique d'un geste technique ou invasif ne soit plus « *apprise* » sur un vrai patient, sous le leitmotiv suivant : « *Jamais la première fois sur un vrai patient !* » Elle associe formation procédurale aux gestes et aux situations techniques, évaluation des pratiques professionnelles et synergie d'équipe.

Cette méthode est donc majorante en termes d'apports pour la sécurité du patient et la qualité des soins. C'est un axe prioritaire dans le cadre de la formation initiale et continue pour faire progresser la sécurité.

Afin de former les PPH à la gestion des risques lors de la réalisation de préparations des médicaments anticancéreux, le CFPPH de Tours s'est équipé d'un simulateur procédural (isolateur rigide de 4 postes), reproduisant l'environnement technique d'une Unité de Reconstitution de Cytotoxiques, mais surtout, afin de développer l'apprentissage des bonnes pratiques, la validation de

compétences et la capacité d'analyse réflexive au cours de l'action, le CFPPh a défini des objectifs pédagogiques par la conception de scénarii et a facilité la formation du formateur en charge de ces temps spécifiques d'apprentissage.

2.7 Le dispositif d'accompagnement

Le CFPPh favorise l'accompagnement individuel pour tous les étudiants, réalisé par le formateur référent. Il s'agit de les accompagner pour qu'ils deviennent des professionnels réflexifs, autonomes, responsables et polyvalents. L'objectif de ce suivi pédagogique personnalisé est d'aider l'étudiant à mesurer sa progression, d'ajuster les modalités de son parcours de professionnalisation en s'auto-évaluant tout au long de sa formation.

Pour cela, l'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

- Formateur référent par voie d'accès facilitant la proximité
- Régulation de mise en situation de stage avant chaque départ en stage pour préparer les objectifs de stage
- Bilan de stage individuel annuel pour chaque apprenti et /ou régulation à chaque retour de stage en grand groupe
- Entretien à 45 jours après le début de la formation pour chaque apprenti pour s'assurer qu'il n'y a pas de décrochage

Cet accompagnement³ demande, pour le formateur référent, une présence, une ouverture à l'autre, un chemin partagé, un cheminement dans une dynamique de partage. La notion renvoie à l'idée de compagnie, de compagnonnage, de cheminer de concert, c'est bien la personne que l'on accompagne qui donne le ton.

La mise en relation est donc première. C'est une relation de personne à personne, elle est donc synonyme de réciprocité, vise le dialogue. Elle se construit, elle demande du temps, de l'écoute, de la disponibilité. De la relation dépend la mise en chemin et réciproquement.

Le formateur référent se voit attribuer la fonction d'accompagnement pour répondre à des missions, qu'il incarnera à travers une posture, une manière d'être, de se tenir en relation à un autre et c'est cette posture qui s'inscrit dans une réflexion éthique. Il aide l'accompagnier à se décentrer des situations vécues. L'objectif est ici d'interpréter autrement ces situations. « Je questionne pour produire du questionnement ».

³ Maela Paul, 2004. L'Accompagnement, une posture professionnelle spécifique, L'Harmattan.
Maela Paul, 2016. La Démarche d'accompagnement, De Boeck.

La posture du formateur référent évolue au gré des situations rencontrées. Il est alors un « facilitateur », inducteur de réflexivité. Il doit être conscient de ce que dans quoi il est pris afin de prendre la bonne posture. Dans beaucoup de contextes, l'accompagnement constitue une commande sociale dont le but est d'inciter les personnes à développer et à déployer le pouvoir d'agir.

Accompagner, c'est contribuer à travers une pratique dialogique (dialogue) et réflexive (faire réfléchir), à inscrire autrui dans une réalité qui soit existentiellement et socialement viable pour lui et désirable par lui.

A travers nos démarches, il faut essayer de développer, en exercice, les processus d'autonomie, de liberté et de responsabilité (au sens de rendre compte de cette autonomie), les uns avec les autres. Si nous parvenons à les activer, l'émancipation en résulte dont l'objectif est l'humanisation et contribue également à la professionnalisation.

En effet, l'autonomie constitue une nouvelle norme d'intégration, qui vise la singularité du sujet. Elle devient une compétence à acquérir, une condition pour être intégré socialement. Cela renvoie au développement de l'individualité. L'accompagnement a donc, avant tout, une visée constructive développementale, dans le sens de la formation de l'être humain.

« On ne peut avancer que les uns avec les autres, les uns en compagnie des autres. » Maela PAUL

La professionnalisation, une attention sociale, un processus par lequel la personne acquière de l'expérience et des compétences au fil du temps.

Vient du mot « profession » avec l'idée d'une reconnaissance, d'une autonomie d'exercice. Donc une connotation plutôt positive, un mouvement vers une reconnaissance meilleure, une amélioration du statut, l'obtention de conditions d'exercice. La Démarche d'accompagnement est censée permettre à l'accompagné de se préparer à l'exercice d'une profession, avec le développement des savoirs et des compétences. L'objectif étant qu'il soit également efficace dans son travail à travers une polyvalence.

Dans le champ de la formation, les compétences prescrites (dans le référentiel de compétences) définissent les « contours » pour être un bon professionnel, cela constitue l'identité prescrite (image qu'a l'institution d'un bon professionnel). L'attribution de compétences donne la place, l'autorisation d'exercer.

2.8 L'accompagnement des apprenants à besoins spécifiques

Les formateurs du CFPPh en collaboration avec les deux référentes handicap des écoles du CHRU de Tours accompagnent ces étudiants pour leur proposer des aménagements d'études et de formation sur demande et présentation d'un dossier d'aménagement de formation

III. L'ingénierie de formation

L'arrêté du 31 juillet 2024 relatif au Diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière atteste des connaissances et des compétences requises pour exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière.

Le DE PPH s'acquiert par la validation des cinq domaines de compétences définis dans le référentiel de compétences. Classé au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles, ce diplôme d'Etat est reconnu au grade universitaire de licence.

Le DE PPH est obtenu par les voies de la formation initiale et de la formation continue, lesquelles incluent l'alternance.

Les apprentis bénéficient des mêmes formations théoriques et pratiques ainsi que du même suivi effectué auprès des étudiants en FI ou en FPC (formation professionnelle continue).

Les candidats relevant de toutes les voies d'accès à la formation sont soumis à des épreuves de sélection. Celles-ci s'opèrent sur la base d'un dossier et d'un entretien ne dépassant pas trente minutes avec le jury de sélection.

3.1 Le déroulement de la formation



Durée de la formation

La formation relevant de l'arrêté du 31 juillet 2024 est organisée en deux semestres d'au moins vingt semaines chacun. Elle est validée par l'obtention de 60 crédits européens.

La durée totale de formation, qui inclut le travail personnel de l'étudiant, comporte 1 400 heures dont 700 heures correspondant à 20 semaines de formation en milieu professionnel.

Les enseignements hors stages

La formation est constituée de 16 unités d'enseignements (UE) selon le référentiel de formation du 31 juillet 2024. Les contenus tiennent compte de l'évolution des connaissances, des technologies et des mesures des différents plans de santé publique. Ils favorisent l'inter professionnalité.



Congés

Quatre semaines de congés sont définies et identifiées sur le calendrier de formation. Pour les apprentis, les congés sont à définir avec l'employeur en tenant compte des semaines imposées par l'institut.

Stages

Des séances de préparation et d'exploitation sont définies pour chaque stage afin de favoriser le lien entre les différents lieux et temps d'apprentissage.

Le portfolio est un outil de suivi qui sert à mesurer la progression de l'apprenant en milieu professionnel. Le référent pédagogique de l'apprenant en charge du suivi pédagogique fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'apprenant et le guide pour la suite de son parcours.

3.2. L'évaluation des apprenants en formation selon l'arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'ETAT de préparateur en pharmacie hospitalière

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la formation sont déterminées conformément aux référentiels de compétences et de formation selon le tableau prévisionnel transmis en début d'année de formation. Les modalités d'évaluation prévoient deux sessions d'examen. En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé la ou les unités d'enseignements du domaine de compétences concerné. Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

Une note au moins égale à 10 sur 20 est requise pour la validation d'un domaine de compétence. Au sein d'un même domaine, les UE dont le résultat est au moins équivalement à 8 sur 20 peuvent être compensées entre elles.

En revanche, ne peuvent pas être compensées entre elles :

- 1° Les UE de deux domaines différents
- 2° Les UE théoriques et de formation en milieu professionnel

La validation des unités d'enseignement est attestée par le jury régional d'attribution du diplôme d'état.



La certification

Sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du DEPPH, les étudiants ayant effectué la totalité des stages et des évaluations prévues pour la validation des deux semestres.

Les étudiants n'ayant pas validé leurs évaluations en session initiale prévues pour la validation des deux semestres réalisent leurs évaluations en deuxième session avant présentation au jury régional d'attribution du diplôme d'état.

Les étudiants qui n'ont pas été reçus au DE PPH sont autorisés à redoubler, dans la limite de deux inscriptions administratives, par le directeur du centre de formation. L'étudiant redoublant conserve le bénéfice des notes acquises. Il ne se réinscrit que dans les unités d'enseignement non validées. S'il a validé les stages, il effectue un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

La délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Les étudiants ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat de Préparateur en Pharmacie Hospitalière conférant un grade licence.

4. Evaluation du dispositif de formation

Le CFPPH s'inscrit dans la démarche qualité engagée par les Écoles du CHRU de Tours. Depuis janvier 2022, les Écoles du CHRU de Tours sont certifiées Qualiopi sans réserve.

La formation au CFPPH est évaluée à partir de plusieurs démarches que sont :

- les régulations collectives au cours de la formation avec les étudiants
- l'évaluation des interventions et des stages par les apprenants en formation,
- l'évaluation de la satisfaction des apprenants,
- le bilan réalisé par l'équipe pédagogique avec les différents partenaires : vacataires, employeurs
- le bilan de la formation par l'équipe pédagogique.

La synthèse des bilans de ces enquêtes est présentée lors du conseil technique du CFPPH : traçabilité des points forts, des réajustements sur des points déviants (redondances, réactualisations, rappels des objectifs de formation ...), explicitation des activités ou des thématiques à inscrire dans la déclinaison modulaire de l'année suivante.

5. Les offres de formation continue

Les actions de FC proposées par le CFPPH répondent à des besoins exprimés par les professionnels de santé.

Le programme de FC proposé est composé de différents thèmes qui se veulent à la fois innovants, réalistes, et visant des résultats concrets.

La satisfaction des apprenants des actions de Formation Continue du CFPPH est évaluée en finale par un questionnaire, qui permet également d'explorer de nouvelles thématiques répondant à leurs besoins de formation.

Ces évaluations permettent le réajustement, la réactualisation, voire la remise en cause, des sessions de FC de l'année suivante, et l'évaluation du programme des actions de l'année précédente.

ANNEXE 1

Référentiel de compétences du Préparateur en Pharmacie Hospitalière

C1 - Délivrer des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes, en utilisant les outils de sécurisation adaptés, dans le respect des exigences techniques et réglementaires, afin d'assurer l'efficience de la prise en charge de la personne

C2 - Réaliser des bilans médicamenteux dans le cadre de la conciliation médicamenteuse aux points de transition (ville-hôpital-ville) en coopérant avec le pharmacien dans les actions de pharmacie clinique après avoir repéré les personnes éligibles et recueilli les informations dans le respect de la réglementation et à l'aide d'outils adaptés

C3 - Conduire des entretiens ciblés de prévention, d'information et d'actions d'éducation thérapeutique de la personne dans un cadre pluri professionnel afin d'assurer un bon usage des produits de santé et une bonne observance du traitement

C4 - Réaliser des préparations au sein de la pharmacie à usage intérieur et des préparations radio pharmaceutiques dans le respect de la réglementation, des procédures et des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement, en contrôlant la qualité des étapes de production afin de prévenir tout risque durant les opérations réalisées

C5 - Réaliser des analyses adaptées (physico chimiques, biologiques, microbiologiques et de radioactivité) pour contrôler la qualité des produits à chacune des étapes dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sécurité

C6 - Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables en assurant le référencement, la traçabilité et l'information des utilisateurs afin de sécuriser les flux et d'en assurer un bon usage

C7 - Mettre en œuvre les étapes du processus de stérilisation des dispositifs médicaux et leur contrôle en assurant leur traçabilité et dans le respect des réglementations, du système qualité et des conditions d'hygiène et de sécurité afin d'assurer leur qualité et leur conformité aux spécifications

C8 - Contrôler l'environnement et les équipements en stérilisation afin de prévenir tout risque infectieux

C9 - Gérer les flux et les stocks de médicaments, de dispositifs et fluides médicaux au sein de la pharmacie à usage intérieur et dans les stocks déportés dans les unités de soins et plateaux techniques dans le respect des procédures

C10 - Transmettre des informations et données en lien avec la personne soignée en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération et de continuité de service

C11 - Accompagner les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels, dans la limite de son champ de compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques de personnes en situation de handicap afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de compétences

C12 - Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées

C13 - Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue de la qualité dans le cadre de ses activités

ANNEXE 2

Référentiel d'activités du Préparateur en Pharmacie Hospitalière

1. Délivrance des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la pharmacie à usage intérieur
2. Réalisation des préparations dans un cadre hospitalier
3. Préparation et délivrance des dispositifs médicaux stériles
4. Gestion et approvisionnement des médicaments, dispositifs et fluides médicaux
5. Traitement et transmission des informations
6. Accueil, accompagnement et formation des personnes en formation et des nouveaux arrivants
7. Réalisation de travaux de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques professionnelles et veille professionnelles
8. Mise en œuvre du processus d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques